

Interpellation

concernant l'exonération fiscale du géant Vale International : les dizaines de milliards tirés des exploitations minières

La presse finit par révéler une part de ce que l'on dissimule sous un secret fiscal trop commode... Le groupe Vale, numéro 1 de l'extraction minière du fer, et no 2 d'autres minerais (aluminium, bauxite, charbon, cuivre, manganèse, nickel) est exonéré d'impôts dans notre canton. Il y a une semaine, la multinationale d'origine brésilienne publie un bénéfice net record de plus de 21 milliards de francs pour l'an dernier. Ce sont quatre milliards de plus que l'ensemble des exonérations 2007, déjà très controversées, de firmes étrangères.

Vale International n'a pas tenu ses engagements, annoncés en 2007, de créer 300 emplois à terme. Aujourd'hui, 115 personnes travaillent à St-Prex, dont seules 50 viennent de la région. Certes, la société a investi près de 50 millions de francs pour construire et équiper un centre administratif rutilant au chemin de la Vergognausaz, le bien nommé. Cela n'a pas suffi à apaiser la colère de la Confédération, et de son Administration fédérale des contributions, qui traîne notre équivalent cantonal, l'ACI, devant la cour administrative du Tribunal cantonal.

Dans son pays d'origine et dans quarante-et-un Etats, Vale n'a pas coutume de porter beaucoup d'égards au partenariat social ni aux droits des paysans sans terre. Les autorités brésiennes réclament un arriéré d'impôts de 5,6 milliards de dollars devant la justice aussi. L'ONG la Déclaration de Berne dénonce le « piratage fiscal » auquel s'est livré le canton de Vaud. Le rapport du Contrôle fédéral des finances remarque lucidement à son tour : « *A travers le quartier général de cette société transnationale, une centaine d'emplois permet le rapatriement annuel de centaines de millions de bénéfices en provenance d'autres sociétés du groupe. Les seuls investissements opérés dans l'économie régionale sont la construction d'un bâtiment administratif et quelques engagements accessoires en matière de recherche et de développement.* »

Il est probable qu'une conciliation intervienne bientôt entre le canton et la Confédération. Cela permettra de retirer le recours au Tribunal cantonal et de couvrir l'affaire de la chape du secret fiscal. De quelle sueur et de quel sang sont issus les dizaines de milliards de bénéfices nets, tirés de 42 pays et défiscalisés en terre vaudoise depuis cinq ans ? Il paraît problématique d'aider ainsi à spolier d'impôts des Etats miniers, tout en appuyant la coopération au développement. Nous voulons croire qu'un gouvernement cantonal renouvelé ne pratiquera plus jamais cette sorte d'exonération.

Nous posons dès lors au Conseil d'Etat les questions suivantes :

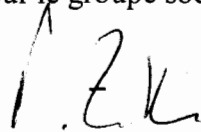
1. En quoi est-ce que le groupe minier Vale International correspond aux secteurs économiques et activités prioritaires définis en matière d'allègements fiscaux VD (voir notamment la brochure du SELT Promotion économique 2011, page 10) ? L'exonération respecte-t-elle les recommandations du Secrétariat d'Etat à l'économie **seco** ?
2. Le département de l'économie et celui des finances se sont-ils intéressés en 2006 aux conditions d'exploitation dans les mines de Vale en divers points du globe et à leur conformité aux normes de l'Organisation internationale du travail ?
3. Une telle exonération ne sert-elle pas de pire illustration aux Etats voisins (déjà ulcérés par certaines pratiques cantonales) et à celles et ceux qui, en Suisse et dans le monde, souhaitent en finir avec des cadeaux fiscaux, abjects à l'égard des populations proches des lieux d'extraction ?

/

4. Que pense le gouvernement des propos du vice-directeur du Contrôle fédéral des finances, affirmant : « *Il est donc légitime de connaître le nombre de sociétés bénéficiant d'un allégement fiscal et le montant global du manque à gagner fiscal. Comme le recommande à juste titre le **Fonds monétaire international**, ces informations doivent être publiques, et il n'est pas correct d'invoquer le secret fiscal pour entraver une telle publicité.* » ?
5. Les autres cantons ne souligneront-ils pas l'exemple de Vale comme celui d'un nouvel abus d'une concurrence décidément peu confédérale ? Quelle cohérence attendre de cet allégement fiscal avec la conception de *l'impôt heureux* et de l'équité fiscale ?
6. La lettre-type que renvoie l'ACI pour refuser à une ONG ou personne intéressée toute information sur le bénéfice net et le capital imposables d'une personne morale (à l'exemple de Vale International) n'exprime-t-elle pas une pratique trop restrictive en regard de l'article 184 de la loi sur les impôts directs cantonaux ? Les cinq raisons évoquées indistinctement pour refuser la consultation du résultat de la taxation ne permettent-elles pas de justifier confortablement tout refus ?
7. Si une soixantaine d'entreprises sont exonérées selon le communiqué de l'Etat du 10 février, dans quelles proportions le sont-elles et durant quelles durées ?
8. L'ensemble du Conseil d'Etat était-il au courant de l'allégement fiscal de Vale, ainsi que du conflit ouvert entre la Confédération et le canton ? et depuis quand ?
9. Le gouvernement cantonal renoncera-t-il à l'exonération de Vale et dans quel délai ?

Souhaite développer et recevoir une réponse immédiate.

Pour le groupe socialiste :



Ecublens, le 21 février 2012

Pierre Zwahlen